

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'article de la Nouvelle République du 8 octobre 2018¹, « **Les élus sont furieux** » dévoile et/ou confirme la manière, s'il en était besoin, de considérer les élus par les promoteurs éoliens. (Contenu de l'article à la fin de cette observation).

Le Conseil municipal de DOUSSAY n'était pas informé du dépôt d'un nouveau permis de construire alors qu'il pensait le projet enterré. C'est le modus operandi de la profession qui entend passer outre la décision des élus.

Le pétitionnaire entend passer en force comme le montrent les avis de La DREAL de 2013 et de la MRAe de 2022

La DREAL POITOU-CHARENTES dans son avis du 4 octobre 2013 pour la Demande d'autorisation d'exploiter² conclut :

Conclusion générale

Si les inventaires menés dans le cadre de l'étude d'impact permettent d'apprécier les enjeux du projet, l'analyse qui en est faite, les choix retenus et les mesures proposées par le porteur de projet ne témoignent pas d'une prise en considération suffisante de l'environnement vis-à-vis de l'enjeu majeur représenté par l'outarde canepetière, d'ores et déjà connu en amont du dépôt du dossier.

La conclusion de l'avis de la MRAe du 10 juin 2022 confirme l'avis de la DREAL :

Cet avis est formulé sur la base du dossier initial de demande d'autorisation auquel est adjoint un dossier présentant des éléments de compléments et d'actualisation de l'étude d'impact initiale de 2013 sur les thèmes du milieu naturel, du bruit et du paysage. Cet ensemble de deux dossiers ne permet pas une appréhension complète du projet et ne relève pas d'une démarche ERC correctement déclinée.

Le site révèle une forte sensibilité environnementale et des enjeux significatifs notamment pour l'avifaune, avec la présence d'espèces protégées telles l'Outarde canepetière ou encore l'Oedicnème criard. Or le projet actualisé en 2022 n'apporte pas d'élément d'amélioration de la prise en compte de l'environnement sur ce point, et la modification des caractéristiques des aérogénérateurs accentue l'impact potentiel du projet sur la faune volante.

La MRAe considère que le travail de recherche d'une implantation alternative du projet permettant un évitement plus complet des secteurs sensibles pour la biodiversité n'a pas été menée à son terme.

Elle recommande au porteur de projet de réinterroger le choix d'implantation de son projet, en recherchant un site de moindre impact sur l'environnement.

C'est pourquoi ce projet ne peut voir le jour. Un avis défavorable s'impose.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY

¹ <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/doussay/projet-eolien-les-elus-sont-furieux>

² https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/doussay_la-couturelle_04-10-13_cle79dfc1.pdf

Projet éolien : Les élus sont furieux - La Nouvelle République – 8 octobre 2018

Le conseil municipal de Doussay s'est réuni le vendredi 5 octobre. En préambule, le 1er adjoint Jacky Fournier a donné la parole à Élise Kebaili qui suit le projet éolien depuis son début, en 2007, pour présenter les dernières évolutions. Déposé en 2010 après les premiers contacts avec Maïa Eolis en 2007, le projet de six éoliennes de 2 mégawatts chacune a connu depuis de nombreuses péripéties.

Contesté par des opposants, le projet a été refusé par le préfet pour motif environnemental (présence d'outardes canepetières), puis débouté par le tribunal administratif et repris par MSE La Couturelle puis par Engie. Une nouvelle autorisation de permis de construire a été acceptée en juillet 2017, suivie d'un nouveau recours en septembre 2017.

Un nouveau permis de construire

Sans nouvelles depuis 2012, le conseil municipal a cru le projet définitivement enterré. Or, dernièrement, des affiches informant du dépôt d'un nouveau permis de construire ont été placardées sur zone sans en avertir le conseil municipal. Une réunion d'information a eu lieu en préambule du conseil du 5 octobre. Les conseillers municipaux sont furieux d'avoir été écartés de l'information d'autant plus qu'en vertu de la nouvelle loi NOTRe, les prétendues retombées économiques pour la commune ne sont plus que des miettes avec 5.000 € par an contre 83.000 € par an à la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Selon Engie, parmi les prochaines étapes figurent le transfert du permis de construire à Engie Green Doussay, la mise à jour du foncier, l'obtention d'arrêté du permis d'exploiter en décembre, puis la construction et la mise en service à l'horizon 2020-2021. « *A moins que de nouvelles péripéties...* », avertissent les deux opposants présents à la réunion.